



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-210116-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	<b>COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU DU 21 JANVIER 2016</b>
--	---

L'an deux mille seize, le vingt-et-un janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES-SUR-INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 janvier 2016

Nombre de conseillers en exercice ..... 27

Nombre de conseillers présents ..... 21

Nombre de conseillers votants ..... 25

**Etaient présents :**

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Sylvie QUENEAU, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoint,

M. Gérard CETTOUR-BARON, M. Gilles-André JEANSON, M. Patrice GARNIER, M. Jean-Claude DENIS, M. Hervé GROSSIN, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Virginie GATIEN, Mme Edith MARCILLAC, Mme Elisabeth GOULLER, M. Michel HENTRY, Mme Marie-Hélène ETIENNE, M. Francis COUSTEAU, Mme Nathalie CARDIN, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :**

M. Pierre-Antoine BOURREAU, Mme Nadine GERARD, Mme Delphine COSSON, Mme Céline GOSMAT, Mme Vanessa VERMEERSCH, Mme Valérie BOUTON.

**Ont donné pouvoir :**

M. Pierre-Antoine BOURREAU	à M. Jean-Christophe GASSOT
Mme Delphine COSSON	à Mme Nathalie BERTON
Mme Céline GOSMAT	à Mme Stéphanie MANCHON
Mme Valérie BOUTON	à Mme Marie-Hélène ETIENNE

Secrétaire de séance : Madame Virginie GATIEN

---

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour :

**PREAMBULE**

- le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015 est adopté à l'unanimité
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 05 au 31 décembre 2015. Le Conseil Municipal a pris acte de l'exercice de cette délégation.

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

1. Avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle et de cogérance des locaux d'Esvres-sur-Indre : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle et de cogérance des locaux de la Ville d'Esves-sur-Indre avec la Communauté de Communes du Val de l'Indre.
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant n°1 et tout document s'y rapportant.
- 2.
3. Approbation du rapport de contrôle électricité 2014 du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND** acte du rapport 2014 du contrôle de concession électricité du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire.

## FINANCES LOCALES

4. Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Développement 2016 : Travaux de transformation de deux garages en salles d'activités périscolaires et scolaires à l'école primaire Joseph Bourreau : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **APPROUVE** le montage financier prévisionnel qui s'établit ainsi :
    - transformation de deux garages en salles d'activités périscolaires et scolaires: 133 037.00 HT

**Financement de l'opération HT**

Subvention Fonds Départemental sollicitée : .....	48 205.00 €
Subvention DETR sollicitée : .....	39 111.00 €
Participation communale : .....	45 721.00 €
<b>TOTAL : .....</b>	<b>133 037.00 €</b>
  - **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental au taux le plus élevé possible au titre du Fonds Départemental de Développement 2016.
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.
5. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 : Travaux de transformation de deux garages en salles d'activités périscolaires et scolaires à l'école primaire Joseph Bourreau – modification de la délibération du 16 décembre 2015 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **APPROUVE** le montage financier prévisionnel qui s'établit ainsi :
    - transformation de deux garages en salles d'activités périscolaires et scolaires: 133 037.00 HT

**Financement de l'opération HT**

Subvention DETR sollicitée : .....	39 111.00 €
Subvention Fonds Départemental sollicitée : .....	48 205.00 €
Participation communale : .....	45 721.00 €
<b>TOTAL : .....</b>	<b>133 037.00 €</b>
  - **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR).
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.
6. Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de transport d'électricité et réseaux de transports de gaz : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **DECIDE** d'instituer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur
    - des ouvrages du réseau public de transport d'électricité,
    - des ouvrages des réseaux du transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz ainsi que sur des canalisations particulières de gaz.
  - **DECIDE** d'appliquer les règles dans la limite des plafonds définis dans les articles du Code Général des Collectivités Territoriales R 2333-114-1 et suivants pour la distribution et transport de gaz et R 2333-105-1 et suivants pour la distribution et transport d'électricité.
  - **CONFIRME** le caractère exécutoire de la présente délibération après sa transmission à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et sa notification aux gestionnaires des ouvrages de transport et de distribution de gaz et des ouvrages des réseaux publics de transport de distribution électrique.

## FONCTION PUBLIQUE

7. Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

- **DECIDE** que :

Article 1<sup>er</sup> : La collectivité charge le Centre de Gestion d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 2 : La collectivité précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques suivants :

- Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Régime du contrat : capitalisation

Article 3 : La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion, en tant que de besoins, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

ESVRES-SUR-INDRE, le 26 janvier 2016

Le Maire,  
Jean-Christophe GASSOT